

Contacts

En cas de suspicion, contactez la DDPP de votre département et l'association sanitaire porcine de votre région :



- **URGPP Nord Picardie** : 03.21.07.81.48 / gwdesailly@orange.fr
- **InterPorc Grand-Est** : 03.83.96.88.21 / accueil@interbevgrandest.fr
- **InterPorc Bourgogne** : 03.80.48.43.38 / catherine.challan-belval@bfc.chambagri.fr
- **ASP Franche-Comté** : 03.81.26.54.08 / c.prevot@interporc-fc.fr
- **OVS Porc Normandie** : 02.31.70.88.58 / ungp.aripnormande@wanadoo.fr
- **OS Porc Bretagne** : 02.99.65.31.53 / contact@osporcbretagne.com
- **CRP (Comité Régional Porcin) Pays de la Loire** : 02.41.18.60.23 / Dominique.BELLANGER@pl.chambagri.fr
- **OS Porc Centre** : 02.54.56.06.20 / osporc.centre@gmail.com
- **ASPNA (Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine)** : 05.49.44.74.81 / arppc@na.chambagri.fr
- **ASOP (Association Sanitaire Occitanie Porcine)** : 05.61.73.77.80 / midiporc@midiporc.fr
- **URPAL (Union Régionale Porcine Auvergne Limousin)** : 04.73.28.92.82 / urpal@orange.fr
- **InterPorc Rhône-Alpes** : 04.72.69.91.99 / communication@interporcra.fr
- **MRE PACA** : 07.86.12.56.10 / n.espie@mre-paca.fr



Qu'est-ce que l'ANSP ?

L'Association Nationale Sanitaire Porcine, constituée des associations régionales sanitaires porcines, d'INAPORC, de La Coopération Agricole et de la FNP, est la structure en charge du suivi sanitaire de la production porcine à l'échelle du territoire.

✉ : ansp@ansporc.fr 🌐 : www.ansporc.fr

Fièvre Porcine Africaine

Risques et prévention



Déchets de cuisine

(Persistence plusieurs mois dans les produits séchés, des années dans la viande congelée)

- Interdiction de nourrir les porcs et les sangliers avec des déchets alimentaires, quelle que soit leur origine (restauration collective, industrie agro-alimentaire, cuisine familiale...),
- Interdiction d'importer de la viande de porc et des produits à base de porc ou de sanglier de pays non-indemnes de FPA.



Personnels/Visiteurs/Voyageurs

- Respecter un délai de 2 nuits entre le dernier contact avec des porcs ou des sangliers d'un pays non-indemne de FPA et l'entrée dans un élevage détenant des porcs,
- Accès à l'élevage uniquement aux personnes autorisées,
 - En passant par un sas sanitaire avec marche en avant,
 - Avec changement de tenue et de chaussures,
 - Avec un lavage obligatoire des mains.

Sources de contamination



Porcs / Sangliers



- Ne pas introduire de porcs/sangliers provenant de pays non-indemnes de FPA,
- Respecter une quarantaine lors d'entrée de nouveaux animaux,
- Déclarer les mouvements à **BDPORC**,
- En élevage plein-air, présence de clôtures empêchant tout contact entre les porcs domestiques et des sangliers sauvages.



Chasseurs

- Ne pas introduire de matériel de chasse (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne pas amener de trophées de chasse dans un élevage de porcs ou sangliers,
- Ne pas faire entrer de chien de chasse dans un élevage de porcs.



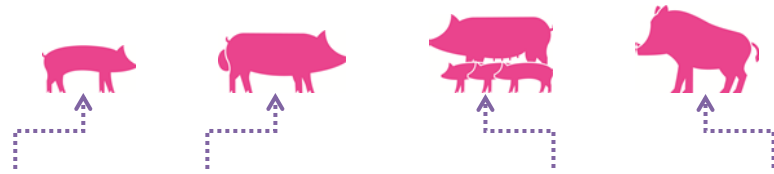
Transport de porcs, aliment du bétail et matériel d'élevage

(Persistence 6 à 10 jours dans les fèces)

- Ne pas introduire de matériel non indispensable (vêtements, bottes, matériel, véhicule...) dans l'enceinte d'un élevage de porcs ou de sangliers,
- Eviter d'effectuer des transports à destination ou depuis un pays non-indemne de FPA, ou d'utiliser du matériel ayant servi dans un pays non-indemne de FPA,
- Contrôler visuellement l'état de propreté du camion avant tout chargement d'animaux,
- Respecter un délai de 2 nuits pour tout nouveau transport après un retour d'un pays non-indemne de FPA,
- Effectuer un nettoyage-désinfection complet du véhicule et du matériel avant de pénétrer sur le territoire français, et faire un 2^{ème} nettoyage-désinfection avant tout nouveau transport en France,
- Respecter le protocole de nettoyage-désinfection des bétailières définies dans l'Arrêté ministériel du 29 avril 2019.

Qu'est-ce que la Fièvre Porcine Africaine ?

Une maladie virale, très contagieuse, mortelle pour les suidés



Qui est atteint ?

- Les porcs domestiques et sangliers,
- Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents,
- Pas de risques pour les humains.

Quels symptômes ?

Les souches de FPA circulant en Europe peuvent diffuser lentement en début de maladie. Les symptômes peuvent se limiter à une partie de l'élevage (case, salle, bande) en début de maladie.

Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).

- Forte fièvre (plus de 40°C) appétit diminué, abattement, augmentation de la consommation d'eau, regroupements inhabituels d'animaux, +/- rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...), +/- avortements et mortalité sous la mère, +/- diarrhées (sanglantes),

OU

- Augmentation de la mortalité (doublement de la mortalité habituelle sur 15 jours, dans une salle ou une bande, hors porcelets de moins de 1 mois)

Tous les âges sont concernés

Où est le virus ? Pendant combien de temps ?

- Dans le sang, les tissus (viande...), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts,
- Pendant : 6 à 10 jours dans les fèces, Plusieurs mois dans les produits séchés à base de porc ou de sanglier, Des années dans la viande congelée.

Où sévit la FPA ?

- Sur le continent européen, en Allemagne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Ukraine
- En Afrique et en Asie.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez le vétérinaire traitant de l'élevage ou la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Quelles portes d'entrée ?

- Contact avec les animaux en phase d'incubation, malades ou ayant survécu ou avec des chiens de chasse,
- Ingestion par un sanglier/porc d'aliment issus d'animaux porteurs du virus (déchets de restauration, sandwich, etc.),
- Contact avec des matériaux contaminés : camions de transport, bottes, vêtements et trophées de chasse, matériel d'intervention en élevage, roue de voiture.

Quels risques ?

- Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 6 à 13 jours,
- France :
 - Restriction de mouvements d'animaux, dépeuplement des élevages,
 - Baisse (forte et durable) du cours du porc, fermetures des exportations vers certains pays tiers

Peut-on prévenir la FPA ?

- Oui, la FPA peut être évitée.
- Il n'existe pas de vaccin MAIS la prévention passe par la biosécurité et l'hygiène (mesures de prévention de l'Arrêté ministériel du 16 octobre 2018).

Peut-on la guérir ?

- NON, il n'existe pas de traitement. Il y a abattage total en cas FPA avérée.